

Les instituts universitaires de formation des maîtres 1998-1999

Les vingt-huit instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) de France métropolitaine et des DOM ont accueilli, à la rentrée 1998, 81 602 étudiants et professeurs stagiaires en formation de longue durée (57 325 en première année et 24 277 en seconde année). Après une forte croissance de 1991 à 1993, les effectifs des IUFM ont connu une augmentation plus modérée en 1994 et en 1995. Mais à partir de la rentrée 1996 s'est amorcée une baisse des effectifs, confortée en 1997 (- 3 %). À la rentrée 1998, cette diminution tend à se réduire (- 2 %) en raison d'une nette augmentation du nombre d'étudiants de première année se destinant au professorat des écoles. En première année, les femmes sont toujours largement majoritaires (70 %). Près d'un tiers des étudiants de première année détiennent un diplôme d'un niveau supérieur à bac + 3. Les disciplines de lettres et sciences humaines restent le principal vivier de recrutement des enseignants.

DES EFFECTIFS QUI ONT PRESQUE DOUBLÉ EN HUIT ANS MALGRÉ UNE DIMINUTION AMORCÉE EN 1996

Les IUFM ont vu leurs effectifs passer de 55 781 en 1991-92 (année de la généralisation des IUFM) à 81 602 en 1998-99, ce qui correspond à une augmentation de 25 821 étudiants (soit + 46 %) (1). Quatre IUFM ont connu, sur la même période, une croissance supérieure à 70 % : Paris (+ 137 %), Limoges (+ 102 %), Montpellier (+ 81 %) et Clermont-Ferrand (+ 77 %). La plupart des IUFM se sont toutefois développés à un rythme plus modéré, progressant de 20 % à 64 % en huit ans. À la rentrée 1998, malgré la baisse globale des effectifs, dix IUFM ont connu une légère augmentation (*tableau 1 p.2*).

La montée en puissance des IUFM a atteint son maximum en 1993 (+ 26 % par rapport à 1992). Depuis la rentrée 1994, la hausse annuelle des effectifs s'amortit (+ 11 %) pour n'être que de 4 % en 1995. À partir de la rentrée 1996 s'amorce une baisse des effectifs, qui se poursuit en 1997-98 (- 3 %) et en 1998-99 (- 2 %). L'accroissement très important depuis 1991-1992 des effectifs de première année (+ 130 % pour le premier degré, + 92 % pour le second degré) témoigne du succès des IUFM pour la préparation aux concours et de l'attrait du métier d'enseignant. En revanche, les effectifs de seconde année (professeurs sta-

giaires) sont presque totalement déterminés par la politique de recrutement mise en place ; ils subissent une moindre baisse en 1998 (- 3 %), après une diminution de 5 % observée en 1997.

Pour la première fois depuis 1994, le nombre d'étudiants se destinant au professorat des écoles a augmenté : l'effectif de première année s'est accru de 5 % (contre + 3 % en 1997) et le nombre de stagiaires de seconde année s'est stabilisé (- 1 % contre - 12 % en 1997) (*tableau II p.2*).

PRÉPONDÉRANCE DES PRÉPARATIONS AUX CONCOURS DU SECOND DEGRÉ

En 1998-1999, parmi les 81 602 étudiants et stagiaires en IUFM, 26 558 préparent ou ont réussi un concours de recrutement du premier degré (ce qui représente près d'un tiers de l'effectif total) et 55 044 (soit les deux tiers) un concours du second degré.

En ce qui concerne les concours préparés, l'engouement est un peu plus grand, chez les étudiants de première année, pour la préparation du professorat du second degré : 72 % des étudiants de première année le préparent alors que 70 % des postes offerts aux concours externes et internes

1. Si l'on inclut les élèves-instituteurs en formation professionnelle spécifique (formation à temps partiel), soit 7 247 élèves à la rentrée 1992, les effectifs ont alors augmenté de 33 068 (+ 59 %) par rapport à 1991-92.

TABLEAU I – Évolution des effectifs inscrits en IUFM depuis 1991-1992
(Première année et seconde année d'IUFM)

Académies	1991-92	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	Évolution 1998-99/1997-98		Évolution 1998-99/1991-92	
	(*)	(*)	(*)	(**)	(**)	(**)	(**)	(**)	Eff.	%	Eff.	%
Aix-Marseille	2 315	2 690	3 439	3 940	3 867	3 929	3 629	3 434	- 195	- 5	1 119	48
Amiens	1 593	1 613	2 174	2 303	2 307	2 250	2 094	2 222	128	6	629	39
Besançon	1 324	1 873	1 856	1 872	1 656	1 690	1 736	1 674	- 62	- 4	350	26
Bordeaux	2 524	2 620	3 686	4 001	4 434	4 701	4 149	3 946	- 203	- 5	1 422	56
Caen	1 491	1 497	1 830	1 824	2 011	1 893	1 795	1 726	- 69	- 4	235	16
Clermont-Ferrand	1 053	1 263	1 669	1 862	1 926	1 845	1 796	1 866	70	4	813	77
Corse	292	200	251	264	282	282	386	456	70	18	164	56
Dijon	1 255	1 455	2 011	2 276	2 300	2 153	1 934	1 961	27	1	706	56
Grenoble	2 121	2 213	2 416	2 401	2 533	2 533	2 514	2 514	0	0	393	19
Lille	4 811	4 804	6 338	6 961	6 574	6 434	6 545	6 437	- 108	- 2	1 626	34
Limoges	529	589	768	834	832	952	1 025	1 068	43	4	539	102
Lyon	2 930	2 778	3 501	4 402	4 583	4 550	4 270	4 130	- 140	- 3	1 200	41
Montpellier	1 796	2 319	2 700	3 032	3 369	3 621	3 338	3 248	- 90	- 3	1 452	81
Nancy-Metz	2 829	2 918	3 410	3 834	3 909	3 730	3 590	3 854	264	7	1 025	36
Nantes	1 964	2 107	2 863	3 087	3 309	3 323	3 172	3 207	35	1	1 243	63
Nice	1 472	1 474	1 743	1 922	2 056	2 143	1 914	1 893	- 21	- 1	421	29
Orléans-Tours	2 055	2 307	2 812	3 043	3 187	3 167	3 037	2 961	- 76	- 3	906	44
Potiers	1 294	1 474	1 685	1 944	1 973	1 829	2 094	2 072	- 22	- 1	778	60
Reims	1 299	1 276	1 778	1 888	1 760	1 654	1 592	1 601	9	1	302	23
Rennes	2 518	2 540	3 185	3 349	3 613	3 543	3 472	3 317	- 155	- 4	799	32
Rouen	1 738	1 758	2 357	2 462	2 639	2 607	2 663	2 106	- 557	- 21	368	21
Strasbourg	1 952	2 183	2 567	2 873	2 990	2 860	2 934	2 760	- 174	- 6	808	41
Toulouse	2 445	2 777	3 429	3 960	3 956	3 938	3 671	3 477	- 194	- 5	1 032	42
Total province	43 600	46 728	58 468	64 334	66 066	65 627	63 350	61 930	- 1 420	- 2	18 330	42
Paris	2 862	3 481	5 031	5 996	6 319	6 477	6 905	6 785	- 120	- 2	3 923	137
Créteil	3 725	3 370	4 307	5 068	5 535	5 004	4 352	4 618	266	6	893	24
Versailles	4 421	4 346	5 270	5 976	6 325	6 827	6 698	6 478	- 220	- 3	2 057	47
Total Ile-de-France	11 008	11 197	14 608	17 040	18 179	18 308	17 955	17 881	- 74	0	6 873	62
France métropolitaine	54 608	57 925	73 076	81 374	84 245	83 935	81 305	79 811	- 1 494	- 2	25 203	46
Antilles-Guyane	447	391	486	601	771	744	703	711	8	1	264	59
La Réunion	726	826	1 054	991	1 052	1 206	1 126	1 080	- 46	- 4	354	49
Total DOM	1 173	1 217	1 540	1 592	1 823	1 950	1 829	1 791	- 38	- 2	618	53
France sans TOM	55 781	59 142	74 616	82 966	86 068	85 885	83 134	81 602	- 1 532	- 2	25 821	46

* Source : enquête DGES.

** Source : enquête DEP-DPD.

Dans les deux enquêtes, les stagiaires « externés » en 1991-92 et les élèves-instituteurs en formation professionnelle spécifique à temps partiel depuis 1992-93 ne sont pas comptabilisés.

TABLEAU II – Évolution des effectifs depuis 1991-1992
(Première année et seconde année d'IUFM)
France sans TOM

Scolarité		1991-92	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	Évolution 1998-99/1991-92
		(*)	(*)	(*)	(**)	(**)	(**)	(**)	(**)	
1 ^{ère} année du premier degré	Effectifs	6 973	11 704	14 531	15 064	14 415	14 866	15 281	16 030	-
	Évolution		4 731	2 827	533	- 649	451	415	749	9 057
	%		68	24	4	- 4	3	3	5	130
2 ^{ème} année du premier degré	Effectifs	15 168	11 523	12 292	12 793	13 028	12 150	10 634	10 528	-
	Évolution		- 3 645	769	501	235	- 878	- 1 516	- 106	- 4 640
	%		- 24	7	4	2	- 7	- 12	- 1	- 31
Total premier degré	Effectifs	22 141	23 227	26 823	27 857	27 443	27 016	25 915	26 558	-
	Évolution		1 086	3 596	1 034	- 414	- 427	- 1 101	643	4 417
	%		5	15	4	- 1	- 2	- 4	2	20
1 ^{ère} année du second degré	Effectifs	21 553	25 706	36 285	41 386	44 129	44 672	42 910	41 295	-
	Évolution		4 153	10 579	5 101	2 743	543	- 1 762	- 1 615	19 742
	%		19	41	14	7	1	- 4	- 4	92
2 ^{ème} année du second degré	Effectifs	12 087	10 209	11 508	13 723	14 496	14 197	14 309	13 749	-
	Évolution		- 1 878	1 299	2 215	773	- 299	112	- 560	1 662
	%		- 16	13	19	6	- 2	1	- 4	14
Total second degré	Effectifs	33 640	35 915	47 793	55 109	58 625	58 869	57 219	55 044	-
	Évolution		2 275	11 878	7 316	3 516	244	- 1 650	- 2 175	21 404
	%		7	33	15	6	0	- 3	- 4	64
Total première année	Effectifs	28 526	37 410	50 816	56 450	58 544	59 538	58 191	57 325	-
	Évolution		8 884	13 406	5 634	2 094	994	- 1 347	- 866	28 799
	%		31	36	11	4	2	- 2	- 1	101
Total seconde année	Effectifs	27 255	21 732	23 800	26 516	27 524	26 347	24 943	24 277	-
	Évolution		- 5 523	2 068	2 716	1 008	- 1 177	- 1 404	- 666	- 2 978
	%		- 20	10	11	4	- 4	- 5	- 3	- 11
Total	Effectifs	55 781	59 142	74 616	82 966	86 068	85 885	83 134	81 602	-
	Évolution		3 361	15 474	8 350	3 102	- 183	- 2 751	- 1 532	25 821
	%		6	26	11	4	0	- 3	- 2	46

* Source : enquête DGES. ** Source : enquête DEP-DPD.

Dans les deux enquêtes, les stagiaires « externés » en 1991-92 et les élèves-instituteurs en formation professionnelle spécifique à temps partiel depuis 1992-93 ne sont pas comptabilisés.

Champ de l'enquête

Les résultats présentés proviennent de l'enquête n° 54 effectuée auprès des IUFM, qui recense l'ensemble des effectifs d'étudiants et de stagiaires en formation initiale de longue durée. La formation continue, en particulier les préparations au CAPSAIS, n'entre pas dans le champ de l'enquête.

Sont comptabilisés en première année :

– les élèves de seconde année du cycle préparatoire au CAPE, CAPET ou au CAPLP2 ;

– les élèves du cycle préparatoire au second concours interne de professeur des écoles ;

– les étudiants de première année d'IUFM.

Sont comptabilisés en seconde année d'IUFM :

les professeurs stagiaires ayant réussi les concours : CAPE, CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP2, CAFEP et CPE.

Parmi les professeurs d'école stagiaires sont pris en compte les professeurs d'école recrutés sur liste complémentaire, « envoyés sur le terrain » et en formation l'année suivante.

Les stagiaires « sur le terrain » présents dans l'établissement pour de courtes périodes de formation n'entrent pas dans le champ de l'enquête : il s'agit en particulier des anciens élèves-instituteurs issus des listes complémentaires du concours externe ou élèves-instituteurs du concours interne de 1991 (au nombre de 7 247), envoyés « sur le terrain » en 1991-1992 et qui ont bénéficié d'une formation professionnelle spécifique en IUFM étalée sur cinq ans à partir de la rentrée 1992.

concernent le second degré. Pour le second degré, ce sont les préparations au CAPES qui concentrent le plus grand nombre d'étudiants (tableau III).

La part des préparations aux concours du second degré dans les IUFM des académies de province est plus importante (trois quarts contre un quart pour le premier degré), alors que dans les IUFM franciliens elle n'est que de l'ordre des deux tiers (contre un tiers pour le premier degré). Dans les IUFM des DOM, elle ne représente qu'un peu plus de la moitié des préparations. Toutefois, d'un IUFM à l'autre, cette répartition varie sensiblement. Dans dix IUFM, la préparation aux concours du second degré concerne plus de 75 % des étudiants de première année. L'IUFM de Paris occupe de ce point de vue une place à part avec, comme les années passées, plus de 93 % des préparations au professorat du second degré. Les IUFM d'Amiens, de Corse, de Cré-

Concours	Première année		Seconde année		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
CAPE	16 030	28,0	10 080	41,5	26 110	32,0
Liste complémentaire	–	–	448	1,8	448	0,5
Total premier degré	16 030	28,0	10 528	43,4	26 558	32,5
CAPE	29 269	51,1	7 290	30,0	36 559	44,8
CAPEPS	3 869	6,7	1 217	5,0	5 086	6,2
CAPET	2 505	4,4	1 263	5,2	3 768	4,6
CAPLP2	2 580	4,5	1 690	7,0	4 270	5,2
CPE	1 301	2,3	540	2,2	1 841	2,3
Agrégation	–	–	1 228	5,1	1 228	1,5
CAFEP	1 771	3,1	521	2,1	2 292	2,8
Total second degré	41 295	72,0	13 749	56,6	55 044	67,5
Total	57 325	100,0	24 277	100,0	81 602	100,0

teil et de Versailles ont une répartition à peu près égale de leur première année entre premier et second degré. Seul l'IUFM des Antilles-Guyane est majoritairement orienté vers le professorat des écoles (66 %).

Parmi les concours du second degré, les préparations au CAPES sont privilégiées dans un grand nombre d'établissements, en particulier à Paris (81 %) (tableau IV).

IUFM	Première année								Total	Seconde année			Total		Effectifs totaux
	1 ^{er} degré	Second degré								1 ^{er} degré	2 nd degré	Total	1 ^{er} degré	2 nd degré	
		CAPE	CAPE	CAPEPS	CAPET	CAPLP2	CPE	CAFEP							
Aix-Marseille	526	1 132	161	145	109	70	117	1 734	2 260	464	710	1 174	990	2 444	3 434
Amiens	759	495	78	29	74	43	23	742	1 501	317	404	721	1 076	1 146	2 222
Besançon	335	543	106	84	46	36	14	829	1 164	200	310	510	535	1 139	1 674
Bordeaux	532	1 899	155	58	128	54	–	2 294	2 826	344	776	1 120	876	3 070	3 946
Caen	329	566	151	19	69	28	37	870	1 199	179	348	527	508	1 218	1 726
Clermont-Ferrand	377	656	162	19	80	34	30	981	1 358	184	324	508	561	1 305	1 866
Corse	159	148	21	8	–	30	–	207	366	72	18	90	231	225	456
Dijon	337	783	131	78	45	34	22	1 093	1 430	216	315	531	553	1 408	1 961
Grenoble	538	760	111	73	–	30	76	1 050	1 588	453	473	926	991	1 523	2 514
Lille	1 261	2 302	317	283	313	103	222	3 540	4 801	654	982	1 636	1 915	4 522	6 437
Limoges	200	458	61	6	29	54	8	616	816	94	158	252	294	774	1 068
Lyon	539	1 601	161	111	201	75	188	2 337	2 876	461	793	1 254	1 000	3 130	4 130
Montpellier	628	1 176	247	106	67	64	73	1 733	2 361	321	566	887	949	2 299	3 248
Nancy-Metz	833	1 369	161	154	126	41	37	1 888	2 721	481	652	1 133	1 314	2 540	3 854
Nantes	544	1 273	121	76	110	36	125	1 741	2 285	305	617	922	849	2 358	3 207
Nice	499	611	104	56	29	30	43	873	1 372	290	231	521	789	1 104	1 893
Orléans-Tours	585	1 086	99	93	64	32	85	1 459	2 044	407	510	917	992	1 969	2 961
Poitiers	372	643	107	104	79	37	34	1 004	1 376	252	444	696	624	1 448	2 072
Reims	411	517	60	34	39	22	22	694	1 105	195	301	496	606	995	1 601
Rennes	420	1 417	161	29	114	39	150	1 910	2 330	293	694	987	713	2 604	3 317
Rouen	411	748	118	53	59	51	37	1 066	1 477	288	341	629	699	1 407	2 106
Strasbourg	418	1 072	129	105	94	32	62	1 494	1 912	350	498	848	768	1 992	2 760
Toulouse	397	968	154	315	308	43	60	1 848	2 245	335	897	1 232	732	2 745	3 477
Total province	11 410	22 223	3 076	2 038	2 183	1 018	1 465	32 003	43 413	7 155	11 362	18 517	18 565	43 365	61 930
Paris	422	4 826	245	84	35	130	239	5 559	5 981	291	513	804	713	6 072	6 785
Créteil	1 286	737	157	200	101	67	16	1 278	2 564	1 242	812	2 054	2 528	2 090	4 618
Versailles	2 387	1 142	318	123	179	57	51	1 870	4 257	1 249	972	2 221	3 636	2 842	6 478
Total Ile-de-France	4 095	6 705	720	407	315	254	306	8 707	12 802	2 782	2 297	5 079	6 877	11 004	17 881
France métropolitaine	15 505	28 928	3 796	2 445	2 498	1 272	1 771	40 710	56 215	9 937	13 659	23 596	25 442	54 369	79 811
Antilles-Guyane	246	97	26	–	2	–	–	125	371	324	16	340	570	141	711
La Réunion	279	244	47	60	80	29	–	460	739	267	74	341	546	534	1 080
Total DOM	525	341	73	60	82	29	–	585	1 110	591	90	681	1 116	675	1 791
Total France sans TOM	16 030	29 269	3 869	2 505	2 580	1 301	1 771	41 295	57 325	10 528	13 749	24 277	26 558	55 044	81 602

LES FEMMES SONT LARGEMENT MAJORITAIRES

Près de sept étudiants de première année sur dix sont des femmes et, parmi celles-ci, 69 % se destinent au professorat de l'enseignement du second degré (*tableau V*). Les femmes constituent une forte majorité des inscrits en préparation aux différents CAPES littéraires (73 %), en particulier aux CAPES d'anglais, d'allemand, d'espagnol, de lettres modernes et classiques et de documentation, ainsi qu'au CAPE (83 %), au CPE (77 %) et au CAFEP (82 %). La répartition par sexe est plus équilibrée dans les préparations scientifiques, à l'exception du CAPES sciences de la vie et de la Terre où elles représentent 62 % des effectifs, ainsi qu'au CAPLP2. Lorsqu'elles préparent un concours d'enseignant en lycée professionnel, les femmes se destinent plus particulièrement à l'enseignement général et à l'enseignement technique tertiaire. Dans les préparations au CAPEPS et au CAPET, elles ne sont pas majoritaires : elles ne constituent qu'un peu plus de 40 % des effectifs ; en revanche, elles forment la majorité des inscrits dans les spécialités tertiaires des préparations au CAPET (69 %).

TABLEAU V – Répartition des effectifs de première année selon le sexe (en %)
France sans TOM

Concours préparés	Hommes	Femmes	Total	Part des femmes
CAPE	15,4	34,0	28,2	83
CAPES sciences économiques et sociales	1,1	0,8	0,9	63
Total CAPES littéraires	32,9	39,5	37,5	73
– dont total CAPES langues	6,4	15,9	13,0	85
<i>dont anglais</i>	3,8	8,4	7,0	83
<i>dont allemand</i>	0,7	2,1	1,7	87
<i>dont espagnol</i>	1,3	4,5	3,5	89
<i>dont italien</i>	0,3	0,8	0,6	87
– dont total CAPES lettres sciences humaines	26,5	23,6	24,5	67
<i>dont lettres modernes</i>	3,4	9,4	7,6	86
<i>dont lettres classiques</i>	0,3	0,8	0,7	85
<i>dont documentation</i>	0,6	1,9	1,5	88
<i>dont histoire-géographie</i>	16,3	7,9	10,5	52
Total CAPES scientifiques	18,9	8,9	12,0	51
– dont mathématiques	9,5	4,7	6,2	53
– dont sciences de la vie et de la terre	2,6	1,9	2,1	62
– dont physique et électricité appliquée	5,8	2,2	3,3	46
Total CAPES	52,9	49,2	50,4	68
CAPEPS	13,0	4,0	6,8	41
Total CAPES et CAPEPS	65,9	53,3	57,2	64
CAPET tertiaires	2,0	2,0	2,0	69
CAPET secondaires	6,7	0,7	2,5	18
Total CAPET	8,7	2,6	4,5	41
CAPLP2	6,5	3,7	4,6	56
CPE	1,7	2,5	2,3	77
CAFEP	1,9	3,9	3,3	82
Total second degré	84,6	66,0	71,8	64
Total	100,0	100,0	100,0	69

Lecture : parmi les étudiants de première année 15,4 % des hommes et 34 % des femmes préparent le CAPE. Parmi les étudiants de première année qui préparent le CAPE, 83 % sont des femmes.

Les parcours en IUFM

– L'entrée en première année

Pour tous les futurs professeurs, le niveau de recrutement est le même : la licence ou tout autre titre ou diplôme sanctionnant au moins trois années d'études après le baccalauréat.

Pendant l'année de licence, les étudiants se destinant à entrer en IUFM suivent des cours de préprofessionnalisation qui leur montrent l'importance des aspects relationnels du métier d'enseignant et leur offrent un premier contact avec les contenus et les méthodes de l'enseignement.

La première année de formation est essentiellement consacrée à la préparation des concours de recrutement que les étudiants choisissent lors de leur inscription. Pour les professeurs des lycées et des collèges, il s'agit d'acquiescer une excellente maîtrise de la discipline dans laquelle ils présentent le concours. Quant aux professeurs des écoles, ils reçoivent une formation qui vise à assurer leur polyvalence.

Les préparations sont assurées conjointement par les IUFM et les universités, ces dernières ayant en charge, dans la plupart des cas, la partie scientifique des enseignements. Des stages sont organisés par les instituts : stage en observation dans un établissement et une classe, puis stage de pratique accompagnée où l'étudiant est progressivement amené à prendre en charge une classe sous la conduite d'un enseignant titulaire.

– L'entrée en seconde année

Tous les lauréats des concours du premier et du second degré entrent en deuxième année et deviennent alors professeurs stagiaires, qu'ils aient préparé le concours en IUFM ou par eux-mêmes. Ceux qui désirent préparer l'agrégation peuvent demander à leur IUFM un report de seconde année. Les titulaires de l'agrégation peuvent entrer en seconde année pour bénéficier d'une formation professionnelle. La seconde année permet aux professeurs stagiaires d'approfondir leur formation professionnelle. Ils perçoivent alors une rémunération en qualité de professeur stagiaire. L'élément principal de cette seconde année est le stage en responsabilité au cours duquel les stagiaires sont chargés de 4 à 6 heures hebdomadaires d'enseignement dans une ou plusieurs classes. Pour les disciplines technologiques et professionnelles un stage en entreprise est obligatoire. Ces stages donnent lieu à la rédaction d'un mémoire professionnel. Afin d'approfondir la formation théorique, le professeur stagiaire doit également suivre des modules d'enseignement disciplinaire ou professionnel dans l'IUFM, modules faisant aussi l'objet d'une validation. La formation est individualisée pour tenir compte des acquis disciplinaires et professionnels de chacun, ainsi que des besoins repérés pendant la formation et des attentes des futurs professeurs. À l'issue de la seconde année, la certification sanctionne la formation dispensée, ce qui permet la titularisation dans la fonction publique.

LES DISCIPLINES LITTÉRAIRES ET DE SCIENCES HUMAINES CONSTITUENT LE PRINCIPAL VIVIER DE RECRUTEMENT

Bien que seule la possession d'un diplôme de niveau bac + 3 (généralement la licence) soit exigée pour entrer en IUFM (en dehors des cas de dispense), près d'un tiers des étudiants détiennent un diplôme d'un niveau supérieur : maîtrise ou équivalent (24 %), diplôme de niveau supérieur à bac + 4 (4 %), dont DEA-DESS (4 %) ou diplôme d'ingénieur (1 %). Toutefois, le niveau du diplôme possédé varie fortement selon le type de concours préparé : seuls 19 % des étudiants se destinant au professorat des écoles détiennent un diplôme supérieur à la licence alors que c'est le cas de 34 % des étudiants préparant un concours du second degré. Cette proportion est encore plus forte pour les étudiants qui préparent un CAPET (28 % ont une maîtrise, 8 % un DEA ou un DESS et 4 % un diplôme d'ingénieur) ou un CPE (25 % ont une maîtrise et 4 % un DEA ou un DESS). À l'inverse, seuls 4 % des étudiants préparant le CAPEPS possèdent un diplôme d'un ni-

veau supérieur à la licence, et 5 % des étudiants préparant un CAPLP2 ne possèdent pas de diplôme d'un niveau au moins équivalent à bac + 3. C'est dans ces types de préparation que se trouve le plus de bénéficiaires de dispenses à l'entrée en IUFM : cadres ayant plus de cinq ans d'ancienneté, ou niveau bac + 2 et pratique professionnelle pour les cursus techniques pour lesquels n'existe pas de licence (*voir le graphique*).

Quel que soit le niveau du diplôme possédé, six étudiants de première année sur dix ont suivi un cursus littéraire ou de

sciences humaines, cette proportion est pratiquement identique pour le premier et le second degré. La licence en sciences humaines et sociales est le diplôme le plus souvent détenu par les étudiants qui préparent le professorat des écoles (33%). Il en est de même pour ceux qui se destinent à devenir conseiller principal d'éducation (CPE) (52 %). Les étudiants préparant un CAPES, un CAPET, un CAPLP2 ou un CAFEP sont généralement issus de formations universitaires plus variées, la licence détenue correspondant le plus souvent à la discipline du concours préparé (*tableau VI*).

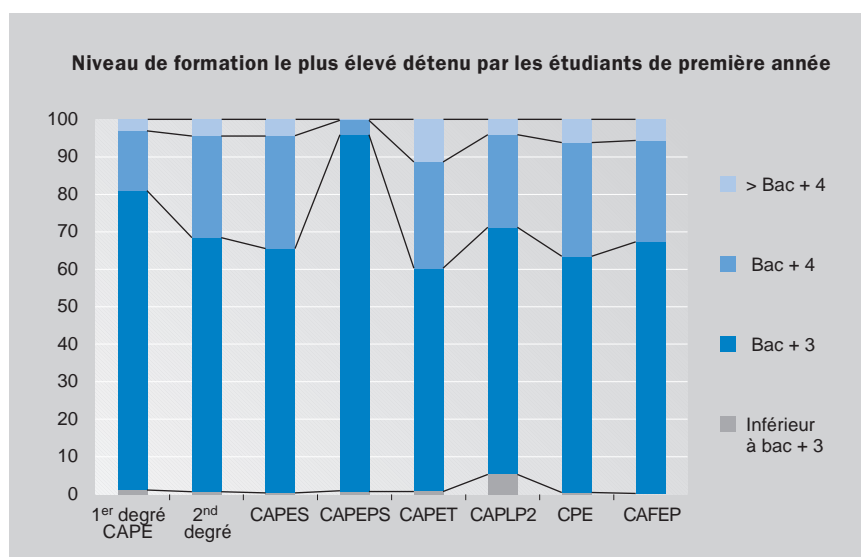


TABLEAU VI – Disciplines des licences des étudiants et des stagiaires selon les concours (en %)
France sans TOM

Concours	1 ^{er} degré		Second degré														Total		
	CAPE		CAPEPS		CAPES		CAPET		CAPLP2		CPE		CAFEP		Agrégation	Total			
	1 ^{ère} A	2 ^{nde} A	1 ^{ère} A	2 ^{nde} A	1 ^{ère} A	2 ^{nde} A	1 ^{ère} A	2 ^{nde} A	1 ^{ère} A	2 ^{nde} A	1 ^{ère} A	2 ^{de} A	1 ^{ère} A	2 ^{de} A	2 ^{de} A	1 ^{ère} A	2 ^{de} A	1 ^{ère} A	2 ^{de} A
Droit-Sciences juridiques	1,5	2,0	0,0	–	0,2	0,2	4,5	1,8	1,4	0,9	7,0	11,2	0,7	0,9	1,3	0,7	0,9	0,9	1,4
Administration économique et sociale	3,3	2,7	–	–	0,4	0,1	17,2	10,6	9,6	5,2	6,8	6,3	1,2	1,7	0,3	2,0	1,8	2,4	2,2
Économie, gestion, hors AES	2,3	3,8	0,1	0,1	1,2	1,0	11,1	9,9	3,6	4,9	1,8	3,4	2,0	3,4	3,2	1,8	2,4	1,9	3,0
Sous-total droit, sciences économiques	7,0	8,5	0,1	0,1	1,8	1,3	32,8	22,3	14,6	11,0	15,6	20,9	3,9	6,0	4,8	4,5	5,1	5,2	6,6
Sciences humaines et sociales	32,7	28,6	0,2	0,3	25,9	15,5	1,5	1,5	25,0	20,2	52,0	50,8	19,4	8,0	14,1	22,8	14,5	25,6	20,7
Langues	10,7	11,8	–	0,1	24,5	22,9	0,4	0,4	10,5	18,7	11,2	7,4	25,2	28,4	14,8	19,8	17,4	17,2	14,9
Lettres, sciences du langage, arts	17,3	13,8	0,1	0,1	21,8	28,4	3,2	1,2	10,8	9,1	11,5	12,4	29,3	34,9	18,8	18,3	20,3	18,0	17,4
Sous-total lettres, sciences humaines	60,6	54,1	0,2	0,5	72,2	66,7	5,1	3,1	46,3	48,0	74,7	70,6	73,9	71,3	47,7	60,9	52,1	60,8	53,0
STAPS	1,1	1,0	99,4	98,8	–	0,0	0,1	0,2	0,1	–	0,3	0,4	0,1	0,3	0,8	9,0	9,4	6,8	5,6
Sciences de la nature et de la vie	13,2	14,5	0,1	–	4,0	5,9	6,1	3,9	4,4	3,3	2,7	2,9	3,2	4,5	9,8	3,7	5,1	6,4	9,3
Sciences et structure de la matière	13,3	17,0	0,0	–	18,5	22,1	4,7	4,0	23,5	18,6	1,5	0,7	15,7	14,5	27,8	15,7	17,6	15,0	17,3
Sciences technologiques-sciences de l'ingénieur	0,7	0,9	–	0,1	0,4	1,0	46,0	60,1	5,7	12,7	–	0,4	0,9	3,1	4,8	3,1	7,3	2,4	4,5
Sous-total sciences	28,3	33,4	99,5	98,9	22,9	29,0	56,9	68,3	33,7	34,6	4,5	4,5	19,7	22,4	43,2	31,5	39,3	30,6	36,7
Santé	0,1	0,2	–	–	0,0	–	0,9	1,0	0,7	0,5	0,2	–	0,1	–	–	0,1	0,1	0,1	0,2
Autres	3,9	3,7	0,2	0,5	3,1	2,9	4,4	5,3	4,7	5,8	5,1	4,0	2,4	0,3	4,4	3,0	3,3	3,3	3,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

PLUS DE LA MOITIÉ DES STAGIAIRES DE SECONDE ANNÉE ONT SUIVI L'ANNÉE PRÉCÉDENTE UNE PRÉPARATION EN IUFM

Parmi les stagiaires de seconde année, plus de 42 % n'étaient pas inscrits en IUFM l'année précédente, 1,5 % redoublent leur année de stage, 0,9 % étaient en IUFM et suivaient une formation différente de celle de leur concours et 55,5 % avaient suivi en IUFM, l'année précédente, la préparation correspondant à leur concours. Cette proportion est même supérieure à 68 % pour le CAPET et le CAPEPS. Seuls 29,6 % des étudiants ayant réussi leur agrégation et suivant leur stage en IUFM étaient inscrits l'année précédente en IUFM. Cette répartition est plus équilibrée en ce qui concerne les stagiaires CPE, puisque 47 % d'entre eux ont suivi l'année précédente une préparation à l'IUFM et 51 % n'y étaient pas inscrits (tableau VII).

Bernadette Rousseau, DPD C2

POUR EN SAVOIR PLUS

« Les instituts universitaires de formation des maîtres – 1997-1998 », Note d'information 98.21, MEN-Direction de la programmation et du développement, juillet 1998.

Tableaux statistiques 6650, Les instituts universitaires de formation des maîtres – Effectifs en 1998-1999, MEN-Direction de la programmation et du développement.

TABLEAU VII Situation antérieure à la seconde année en IUFM

Concours	Hors IUFM		IUFM				Autre formation en IUFM		Total	
	Eff.	%	1 ^{ère} année		2 ^{ème} année		Eff.	%	Eff.	%
			Eff.	%	Eff.	%				
CAPE	4 009	42,4	5 297	56,1	98	1,0	42	0,4	9 446	100,0
Admis sur liste complémentaire professeurs des écoles	212	47,3	226	50,4	4	–	6	1,3	448	100,0
Total premier degré	4 221	42,7	5 523	55,8	102	1,0	48	0,5	9 894	100,0
CAPES	2 760	41,2	3 779	56,4	152	2,3	15	0,2	6 706	100,0
CAPET	335	27,8	821	68,2	21	1,7	26	2,2	1 203	100,0
CAPLP2	715	44,7	771	48,2	18	1,1	94	5,9	1 598	100,0
CAFEP	214	46,0	238	51,2	7	1,5	6	1,3	465	100,0
CAPEPS	273	23,8	859	75,0	13	1,1	1	0,1	1 146	100,0
Agrégation	770	68,6	332	29,6	15	1,3	6	0,5	1 123	100,0
CPE	257	51,3	236	47,1	1	0,2	7	1,4	501	100,0
Total second degré	5 324	41,8	7 036	55,2	227	1,8	155	1,2	12 742	100,0
Total	9 545	42,2	12 559	55,5	329	1,5	203	0,9	22 636	100,0

Lecture : parmi les stagiaires ayant réussi le CAPE ou admis sur liste complémentaire et étant inscrits en seconde année d'IUFM en 1998-99, 42,7 % n'étaient pas inscrits en IUFM l'année précédente, 55,8 % étaient en première année, 0,5 % suivaient une autre formation et 1 % redoublent leur seconde année.

Les instituts universitaires de formation des maîtres

La loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 a créé un institut de formation des maîtres (IUFM) dans chaque académie. (Il n'y a qu'un seul IUFM pour les trois académies de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique.)

Établissements publics d'enseignement supérieur à caractère administratif rattachés à une ou plusieurs universités de l'académie, ils se substituent aux structures antérieures de formation des maîtres du premier et du second degré (général, technique et professionnel (écoles normales d'instituteurs, centres pédagogiques régionaux, écoles normales d'apprentissage, centre de formation des professeurs de l'enseignement technique).

Cette nouvelle formation des enseignants a démarré à la rentrée 1990 à titre expérimental dans trois académies (Grenoble, Lille, Reims). Elle est, depuis la rentrée

1991, mise en œuvre dans toutes les académies.

Dans le cadre des orientations définies par l'État, ces instituts dispensent une formation professionnelle initiale aux personnels enseignants du premier et du second degré. Cette formation comprend des parties communes à l'ensemble des corps et des parties spécifiques en fonction des disciplines et des niveaux d'enseignement, ce qui permet de favoriser l'émergence d'une culture professionnelle commune à tous les enseignants. Ils participent également à la formation continue des personnels enseignants et à la recherche en éducation.

Les échanges avec les universités sont favorisés par les conventions qui lient chaque institut aux universités de l'académie responsable de la formation disciplinaire, et la possibilité d'entrer en IUFM aux divers moments clefs de la formation apporte un flux permanent de nouveaux étudiants.

DÉFINITIONS

Type de préparation

CAPE : certificat d'aptitude au professorat des écoles

CAPES : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré

CAPEPS : certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive

CAPET : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique

CAPLP2 : certificat d'aptitude au professorat de lycées professionnels de 2^{ème} grade

CAFEP : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé

CPE : conseiller principal d'éducation (depuis 1992)

Concours du premier degré : il s'agit des concours de professeur des écoles (CAPE).

Concours du second degré : il s'agit des concours nécessaires à l'enseignement dans les collèges et les lycées généraux, techniques ou professionnels, publics ou privés (CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP2, CAFEP) ainsi que du concours de conseiller principal d'éducation (CPE).